

## Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 20 janvier 2020

### Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Madame Martine ALYRE	Présente	Monsieur Pierre LEROY	Exclus
Monsieur Christian GROSSAN	Exclus	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Présent
Monsieur Maurice DUFOUR	Présent	Monsieur Gérard FROMM	Exclus
Monsieur Jean CONREAUX	Exclus	Monsieur Camille FAURE	Présent
Monsieur Jean Louis PONCET	Présent	Monsieur Jacques BONNARDEL	Exclus
Madame Laura FOURNIER	Présente	Monsieur Jean-Luc BRUN	Exclus
Monsieur Hervé BUISSON	Exclus	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Exclus
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Exclus
Monsieur François PHILIP	Présent		

**Publics 4 / 9 voix délibérantes**

### Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Exclus	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Présent
Monsieur Luc MARCHELLO	Exclus	Monsieur Nassire HADJOUT	Exclus
Monsieur Joël PRUVOT	Exclus	Madame Nathalie MARTIN	Exclus
Madame Dominique BAYARD	Exclus	Monsieur Michel ROUSSEAU	Présent
Madame Claire ANDRES	Présente	Monsieur Alexandre GOYET	Exclus
Madame Miren KERBRAT	Exclus	Madame Myriam JAMAL	Présente
Madame Carine PIONETTI	Présente	Madame Claire MARCOZ	Exclus
Monsieur Olivier ANTOYE	Présent	Madame Bénédicte MAZAS	Exclus
Madame Marion DOUARCHE	Présente	Monsieur Nicolas BERGER	Exclus
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Monsieur Jean-François ALBRAND	Exclus

**Privés 8 / 10 voix délibérantes**

**Membres invités présents :** Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

**Membres invités excusés :** Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale et Madame Daphné KHALIFA, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

**Participant à la réunion :** Aline BONJOUR et Caroline MACLE, GAL Pays du Grand Briançonnais

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

*Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10*

*Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 4*

*Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5*

*Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7 (un membre privé quitte la séance au moment où un autre arrive en milieu de séance – une seule voix délibérante comptée)*

En date du 20 janvier 2020, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu à la Mairie de Mont-Dauphin. Madame Martine ALYRE, Présidente du comité de programmation, ouvre la séance à 17h10.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

---

### **Ordre du jour :**

#### **1/ Projets présentés en opportunité**

- FA9 – Défis familles à alimentation positive– Coopération régionale - Association Environnement et Solidarité
- FA8 – Développement d'une offre de tourisme scientifique locale par le réseau Nature Science Environnement sur le Pays Grand Briançonnais - Université de Grenoble Alpes

#### **2/ Reprogrammation et état d'avancement de la programmation**

#### **3/ Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour obtenir une enveloppe FEADER supplémentaire**

#### **4/ Informations diverses**

*Le point « Avenant à la convention du GAL AG OP » est retiré de l'ordre du jour*

---

#### **1/ Projets présentés en opportunité**

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour analyser le nouveau projet présenté en opportunité : la fiche action à laquelle le projet doit répondre est rappelée ainsi que les deux critères obligatoires d'opportunité (grille d'opportunité) qui doivent être renseignés : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

L'opération présentée est un projet de coopération entre territoires et structures de la Région SUD. Elle concerne :

L'Association Au Maquis sur le territoire du GAL Haute Provence Lubéron

L'Association GESPER sur le territoire du GAL Durance Provence

L'Association GEDAR sur le territoire du GAL Alpes et Préalpes d'Azur

Agribio 83 sur le territoire du GAL Provence Verte Sainte Baume

Et l'Association Environnement et Solidarité sur le territoire du GAL Pays Grand Briançonnais.

Elle vise à proposer à des personnes volontaires de réaliser le défi de mieux manger. Il s'agira d'accompagner les familles/foyers dans une réflexion sur leur alimentation. Des outils/réflexes leur seront apportés pour consommer bio et local sans augmenter leur budget, dans la convivialité, à travers un suivi, des temps forts et des animations organisés sur les différents territoires partenaires.

<b>Coût total du projet</b>	<b>38 848 € TTC</b>	<b>Précisions</b>
<i>Frais salariaux</i>	22.620	<i>Répartis sur 2 salariées + la directrice</i>
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	3.393	
<i>Frais de déplacement, restauration, hébergement des salariés dédiés au projet</i>	760	<i>Repas pour réunion des structures porteuses à Manosque - Déplacements des salariés pour l'accompagnement et la coopération</i>
<i>Prestations en ingénierie / de services</i>	9.100	<i>Transports par car Intervenants cuisinier + ingrédients, nutritionniste</i>
<i>Frais de réception</i>	1.080	<i>Buffets conviviaux pour le lancement et la clôture</i>
<i>Matériel atelier et fournitures</i>	200	<i>Petit matériel, graines</i>
<i>Communication</i>	1.495	<i>Kit offert aux familles : livre cuisine, guide d'achat, magnet, épices, ... Impressions flyers</i>
<i>Outils collaboratifs</i>	200	<i>Convention avec la Fédération nationale de l'agriculture biologique – Utilisation d'outils</i>

#### Questions/Réponses avec le porteur :

Il est tout d'abord demandé comment a été estimé le nombre de 30 familles à mobiliser : Ce nombre a été estimé sur la base de plusieurs actions déjà menées, la connaissance des réseaux et du territoire et via l'accompagnement de la FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique) qui a le recul sur des expériences dans d'autres régions.

Quelques compléments sont donnés sur la méthodologie qui sera utilisée. Des sacs seront distribués aux familles comprenant des informations, guide, kits, ...

Les familles seront choisies via l'appui sur des partenaires, associations locales. Toute une communication sera déployée pour informer de l'« appel à candidatures ».

Le but n'est pas de faire passer les familles tout au bio mais davantage aux produits locaux.

On dit familles mais il s'agit réellement de foyers. La typologie des familles est ciblée en amont du recrutement.

Une autre question porte sur les points d'ancrage de la coopération : Comment les partenaires ont été choisis et comment travailleront-ils ensemble ? Il est bien d'avoir différentes structures pour

partager leur expérience en termes de fonctionnement et de communication. Pour pouvoir mener les défis il faut travailler avec un Agribio car c'est une structure reconnue par la fédération nationale.

Il est demandé si l'information générale qui découlera de l'opération sera faite pour toute la population ou qu'uniquement pour les foyers. Un événement aura lieu au niveau local puis un en région. Pour la journée sur le territoire, elle sera grand public ; les familles seront sollicitées pour animer la journée et être ambassadrices des actions menées dans le but d'avoir un effet boule de neige auprès d'autres publics. Après la coopération il y aura aussi un rebondissement.

### **Débat et vote :**

Ce projet est très intéressant et démontre une réelle utilité pour le territoire et en particulier pour les populations qui ont difficultés financières devant se limiter dans leur budget alimentation. Mais c'est aussi un enjeu pour la santé de chacun, quel que soit le type de famille.

La coopération donne une plus-value au projet permettant d'aller voir ce qu'il n'y a pas sur notre territoire. Il en ressortira des besoins et attentes sur des problématiques régionales.

Il est rappelé l'importance de bien diffuser à toute la population le travail qui sera mené, de mettre en avant les efforts faits par les personnes volontaires afin de susciter l'envie à de nombreux habitants de faire de même.

Il sera intéressant de connaître les moyens et outils de mesure qui permettront d'évaluer les progrès au sein des foyers.

Il dernière vigilance porte sur la bonne articulation entre les différentes actions menées sur le territoire qui peuvent être complémentaires.

Enfin il est rappelé que les foyers visés sont bien des personnes qui ne sont pas déjà sensibilisées aux mesures à adopter.

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable à l'unanimité**

### **Position de la Région : Favorable**

Cette opération est une brique du projet alimentaire territorial du PETA et du PnRQ

Il n'y a pas de surfinancement vis-à-vis d'autres opérations. La Région a rendu un avis favorable également dans les autres GAL où se trouvent les partenaires de la coopération.

**Développement d'une offre de tourisme scientifique locale par le réseau Nature Science  
Environnement sur le Pays Grand Briançonnais  
Université Grenoble Alpes**

FICHE ACTION 8

Les objectifs du projet sont de valoriser le patrimoine culturel scientifique et technique du territoire, permettant de donner de la visibilité à une offre de tourisme scientifique du grand Briançonnais.

Il s'agira de fédérer et d'impliquer les membres du réseau Nature Science Environnement (association nouvellement créée) dans le développement de ce tourisme ; structurer l'offre, développer les liens entre les membres pour partager - échanger les publics, organiser des événements conjoints et participer à certains déjà existant.

<b>Coût total du projet</b>	<b>102 400 € (TTC)</b>	<b>Précisions</b>
<i>Frais salariaux</i>	56 000	<i>(IE 18 mois) une personne embauchée à temps complet sur 18 mois</i>
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	8 400	
<i>Frais de déplacement, restauration, hébergement</i>	6 000	<i>Frais des salariés dédiés au projet sur la base de note de frais et remboursement par l'université à l'agent (3 k€) + frais d'organisation de réunions/rencontres. (3k€)</i>
<i>Prestations de services</i>	18 000	<i>- Conception flyer affiches 6 K€, - Impressions 1k€, - Film 2 min 3 k€, - Conception pub 8 k€.</i>
<i>Communication</i>	14 000	<i>- Une semaine 2 spots 30 sec./jour 6 k€, - spot DICI TV 2K€ - Un encart ¼ page Dauphiné 2 k€, - 1 panneaux 4X3 à l'année 4 K€.</i>

**Questions/Réponses avec le porteur :**

Il est demandé si d'autres acteurs que les membres peuvent intégrer le réseau. Dans un premier temps, il s'agira de travailler avec les partenaires actuels mais le réseau et l'offre à venir sont ouverts pour nouveau partenariat.

Une question porte sur le type de support qui sera créé : ce n'est que dans la mise en œuvre du projet qu'il sera définie pour bien répondre aux capacités des structures et aux attentes des visiteurs ; un pass sera étudié, mais différentes offres packagées pourront aussi être proposées (type week end, famille...).

Il est envisagé de faire un diagnostic sur les 6 premiers mois.

Une demande porte sur la pérennité du poste : Selon le besoin et capacité financière du réseau il pourra être envisager de maintenir un animateur pour le réseau.

Le public visé pour la définition de l'offre est la population locale. D'abord l'offre sera calibrée pour une diffusion locale. Mais rapidement, une portée plus large et auprès de la population touristique sera possible.

Il est demandé si dans la phase du diagnostic seront intégrées les contraintes de certaines structures à ouvrir à l'année : La réponse est affirmative car le but est de renforcer l'ouverture des structures et d'augmenter la durée des périodes de fréquentation. Le projet s'adressant à la population locale qui est présente toute l'année sur le territoire, l'offre sera proposée sur des périodes plus larges que celles des saisons touristiques voir à l'année.

Les membres du réseau n'ont pas tous le même fonctionnement (personnel ou non, moyens dédiés à la communication, ...), l'opération permettra à certaines de se structurer.

#### **Débat et vote :**

Il est remarqué que les acteurs concernés sont très hétérogènes.

Le projet répond bien au premier enjeu de faire connaître le territoire.

Il faudra être vigilant à l'exhaustivité des outils proposés de manière à ce qu'ils soient durables dans le temps ; ou à défaut de durabilité, qu'ils ne soient pas trop coûteux à la réalisation.

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable à l'unanimité**

#### **Position de la Région : Favorable**

Il a été vérifié que l'opération soit complémentaire avec d'autres projets (Destination Ecrins - PNE et Mise en réseau des espaces muséographiques et scientifiques du territoire Guillestrois Queyras et mise en œuvre d'un schéma d'interprétation - PNRQ)

---

Monsieur Jean-Pierre Lamiral intègre le comité et Madame Marion Douarche quitte la séance.

## 2/ Reprogrammation et état d'avancement de la programmation

Suite à des erreurs de retranscription de montants FEADER dans le tableur de correspondance avec l'Autorité de Gestion des dossiers programmés, il est demandé au comité de bien vouloir revoter les bons montants.

Il est précisé que les montants soumis au vote de ce soir sont les montants arrêtés lors de l'instruction initiale et que montants votés par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ne souffrent d'aucune erreur.

**Le Grand Briançonnais :**  
**un territoire pour faire germer votre projet de cession ou de reprise d'entreprise**  
***Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes***

FICHE ACTION 5

<b>Plan de financement erroné</b>	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	64 750,15 €
Financier	Montant
Région SUD	25 900,06 €
<b>FEADER</b>	<b>38 850,09 €</b>

<b>Plan de financement instruit et à voter</b>	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	64 750,17 €
Financier	Montant
Région SUD	25 900,07 €
<b>FEADER</b>	<b>38 850,10 €</b>

Soit un écart de FEADER de 0,01 €

La Présidente soumet au vote le FEADER pour ce projet

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation : Vote Favorable à l'unanimité**

<b>Plan de financement erroné</b>	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	48 113,75 €
Financier	
Montant	
Région SUD	19 245,50 €
<b>FEADER</b>	<b>28 868,25 €</b>

<b>Plan de financement instruit et à voter</b>	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	48 230,75 €
Financier	
Montant	
Région SUD	19 292,30 €
<b>FEADER</b>	<b>28 938,45 €</b>

Soit un écart de FEADER de 70,20 €

La Présidente soumet au vote le FEADER pour ce projet

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation : **Vote Favorable à l'unanimité****

<b>Plan de financement erroné</b>	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	15 506,75 €
Financier	
Montant	
Région SUD	6 202,70 €
<b>FEADER</b>	<b>9 304,05 €</b>

<b>Plan de financement instruit et à voter</b>	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	15 521,40 €
Financier	
Montant	
Région SUD	6 208,56 €
<b>FEADER</b>	<b>9 312,84 €</b>

Soit un écart de FEADER de 8,79 €

La Présidente soumet au vote le FEADER pour ce projet

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation : Vote Favorable à l'unanimité**

### **3/ Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour obtenir une enveloppe FEADER supplémentaire**

La manifestation d'intérêt est annexée au présent compte rendu.

La Présidente soumet au vote la réponse à l'AMI.

---

**Décision du comité de programmation : Vote Favorable à l'unanimité**

---

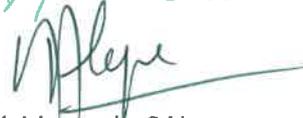
### **4/ Informations diverses**

La date du prochain comité est fixée au lundi 9 mars à 17h à L'Argentière – La Bessée ou La Roche de Rame selon la disponibilité des salles.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 18h40. Un compte rendu est édité.

Le

17 février 2020



La Présidente du GAL  
Martine ALYRE